



**CERCLE DE TIR DE MONTGERON**  
89, rue de la Garenne  
91230 MONTGERON  
Tél. : 01.69.83.26.60  
[www.ctmongeron.fr](http://www.ctmongeron.fr)

## **COMPTE-RENDU DE LA 38<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE DU C.T.M. DU 5 DECEMBRE 2025**

Vu la convocation à la 38<sup>ème</sup> Assemblée Générale du 27 novembre 2025,

Le samedi 5 décembre 2025 les adhérents du Cercle de Tir de Montgeron se réunissent au stand de tir, en Assemblée Générale Ordinaire.

**169** adhérents sont habilités à voter. Le quorum est fixé à un tiers des votants soit **57** personnes.

Le CTM a reçu **52** procurations, **36** adhérents étaient présents. Soit un effectif de **88** adhérents présents ou valablement représentés.

### **L'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.**

La séance est ouverte à 19h20, à l'issue de l'Assemblée Générale extraordinaire, sous la présidence de Jacky RUEL.

Didier JEAN assure le secrétariat de séance.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 7 décembre 2024
2. Lecture et approbation du rapport moral 2024-2025
3. Lecture et approbation du rapport financier 2024-2025
4. Quitus au Comité Directeur
5. Vote du budget prévisionnel 2025-2026
6. Vote pour l'approbation des modifications apportées dans le Règlement Intérieur
7. Vote pour l'approbation de la cooptation d'un nouveau membre au Comité Directeur
8. Réunion du Comité Directeur pour proposer à l'Assemblée Générale son candidat pour le poste de Président
9. Compte-rendu sportif de la saison 2024/2025
10. Compte-rendu sportif de la saison 2024/2025 pour l'Ecole de Tir

11. Informations diverses : Appel à bénévoles, Cotisations 2025/2026, SIA, Concours internes...

12. Questions diverses

### **Examen des points à l'ordre du jour :**

#### **1 – Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 7 décembre 2024**

Le compte rendu a été affiché au stand depuis février 2025 et il l'est encore à ce jour. Il est également disponible sur le site internet du C.T.M. Chacun a pu en prendre connaissance.

Aucune question n'est posée à son sujet, il est procédé à son approbation :

*Votes : abstention : 0 ; contre : 0 ; le CR est adopté à l'unanimité.*

#### **2 – Approbation du Rapport Moral (Annexe 1)**

Le Président, Jacky RUEL, lit en séance le rapport moral de l'année 2024/2025, joint en annexe.

Suite à cette lecture, aucune question n'est posée.

Il est ensuite procédé à l'approbation du Rapport Moral :

*Votes : abstention : 0 ; contre : 0 ; le rapport moral est approuvé à l'unanimité.*

#### **3 – Approbation du rapport financier 2024/2025 (Annexe 2)**

Le Trésorier, Christian TURIER, lit en séance le rapport financier de l'année 2024/2025. Voir tableau « Bilan Financier » joint en annexe 2.

Suite à cette lecture, aucune question n'est posée.

Il est ensuite procédé à l'approbation du Rapport Financier :

*Votes : abstention : 1 ; contre : 0 ; le rapport moral est approuvé à la majorité des suffrages.*

#### **4 – Quitus**

Le Comité Directeur demande, à l'Assemblée, l'approbation de la gestion des comptes pour l'exercice 2024-2025.

*Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; le quitus est donné au Trésorier du CTM, à l'unanimité.*

## 5 – Vote du budget prévisionnel 2025/2026 (Annexe 3)

Le Trésorier, Christian TURIER, lit en séance le budget prévisionnel de l'année à venir. Voir tableau « Budget Prévisionnel » joint en annexe 3.

Il repose, pour les recettes, sur une estimation de 220 adhésions, de subventions départementales et de la ligue. Les recettes liées aux consommables et locations d'armes compléteront les recettes budgétaires.

Les dépenses reprennent une projection des frais de fonctionnement antérieurs ainsi que des dépenses liées aux compétitions.

Trois questions sont posées :

- ***Est-ce que le cambriolage subi en Octobre 2025 a impacté le nombre d'adhésion ?***
  - ⇒ Certainement car depuis la fermeture nous n'avons pas eu de nouveaux contacts. De plus un certain nombre d'anciens membres n'ont pas encore renouvelé leur adhésion certainement aussi à cause de la fermeture. Mais avec un retour à plus de normalité, nous allons certainement en voir revenir. Signalons tout de même que l'année dernière avait été une année « exceptionnelle » en termes d'adhésion.
- ***Comment peut-on voter un budget prévisionnel qui ne reflète pas forcément la réalité de la situation ?***
  - ⇒ Tous les ans c'est le même exercice. Le budget prévisionnel reste une projection. Nous essayons de le composer sérieusement, avec prudence. Le fait qu'à ce jour, compte tenu de la situation liée au cambriolage, nous ne connaissons pas ce que nous réserve l'avenir sur le plan financier, nous avons établi un prévisionnel à minima et sans inclure l'impact lié à ce cambriolage.
- ***Pour limiter les frais bancaires, peut-on payer au club via un virement ?***
  - ⇒ Oui. Certains adhérents payent déjà leur cotisation et leur licence de la sorte.

**Votes :** abstention : 1 ; contre : 0 ; Le budget prévisionnel est approuvé à la majorité des suffrages.

## 6 - Vote pour l'approbation des modifications apportées dans le Règlement Intérieur

Le président, Jacky RUEL, indique que des modifications ont été apportées pour

- Corriger des fautes d'orthographe
- Renommer des paragraphes qui n'étaient pas chronologiques
- Autoriser l'accueil des policiers avec leurs armes de service, comme le demande la FFTir, suite à la convention signée en la FFTir et la police nationale.

Aucune question n'est posée, les modifications du règlement intérieur sont soumises à l'Assemblée pour approbation :

**Votes** : abstention : 1 ; contre : 0 ; les modifications du règlement intérieur sont approuvées à la majorité des suffrages.

### **7 – Vote pour l'approbation de la cooptation d'un nouveau membre au Comité Directeur**

Le président, Jacky RUEL, indique que Jérôme DUPAQUIER a donné sa démission du comité directeur en date d'effet du 05/12/2025 mais souhaite rester un membre actif de l'association en continuant toutes les activités qu'il assure à ce jour.

Par ailleurs, Le président, Jacky RUEL, indique aussi que Michel MILLERIOUX se retire également du comité directeur car il ne peut plus prendre de licence. En remerciement de toutes ses actions passées et de son implication pour le club depuis de nombreuses années, le comité directeur a donc souhaité le nommer « membre d'honneur » (d'où la nécessité de changer les statuts).

En conséquence, 2 places se libèrent.

Une est reprise par Guillaume LAPIERRE. En effet, Guillaume LAPIERRE avait intégré le comité directeur par cooptation. Cela officialise donc sa nomination.

Pour la place vacante, le président, Jacky RUEL, procède à un appel à candidature en séance, vu que personne ne s'est manifesté à la réception des convocations.

Pas de volontaire non plus en séance. La place restera donc vacante.

**Votes** : abstention : 0 ; contre : 0 ; Guillaume LAPIERRE intègre donc le comité directeur à l'unanimité.

### **8. Réunion du Comité Directeur pour proposer à l'Assemblée Générale son candidat pour le poste de Président**

Suite à ce vote qui compose le nouveau comité directeur, Jacky RUEL propose sa candidature au poste de président.

**Votes** : abstention : 0 ; contre : 0 ; Jacky RUEL est réélu au poste de président à l'unanimité.

### **9 – Compte-rendu sportif de la saison 2024/2025 (Annexe 4)**

Le président de la commission sportive, Gilles BARGES, lit en séance le bilan sportif 2024 /2025.

Aucune question n'est posée.

## **10 – Compte-rendu sportif de la saison 2024/2025 pour l'Ecole de Tir (Annexe 5)**

Le responsable de l'école de tir, Laurent LACROIX, lit en séance le bilan sportif 2024 /2025 de l'école de Tir.

Aucune question n'est posée.

A l'issue de ces 2 bilans sportifs, Didier JEAN signale que 3 jeunes ont pu intégrer l'équipe régionale.

## **11 - Informations diverses : Appel à bénévoles, Cotisations 2025/2026, Outils EDEN et SIA (Annexe 6), Concours internes**

- Le président, Jacky RUEL, fait tout d'abord un historique du cambriolage du 19 Octobre 2025.
  - o Le bilan est de 56 armes volées.
  - o La préfecture a effectué un audit sécurité du site
  - o Avant de pouvoir rouvrir, nous étions en attente du résultat de cet audit et de l'autorisation de la préfecture
  - o L'autorisation est arrivée, mais avec des restrictions : tant que les travaux de remise en sécurité ne sont pas réalisés, nous n'avons pas le droit de stocker des armes au CTM.
  - o Nous avons donc engagé l'achat d'un nouveau coffre et de 2 armoires fortes.
  - o En parallèle nous avons aussi lancé la commande de nouvelles armes
  - o A ce jour nous sommes en attente de l'agglo pour les travaux. Une réunion avec la mairie, la préfecture, l'agglo et le CTM est prévue le lundi 08/12/2025
  - o Côté enquête de police, nous n'avons rien de neuf.
  
- Cotisation 2026/2027  
Le président, Jacky RUEL, indique qu'il n'est pas prévu de modifier le montant de l'adhésion au club pour l'année prochaine. Nous ferons peut-être même une remise à cause de la fermeture du club. Nous allons réfléchir à ce que nous allons faire à la prochaine rentrée.
  
- Rappels sur les outils à la disposition des tireurs  
Depuis la dématérialisation de la licence FFTir, chaque adhérent peut désormais accéder à son compte EDEN. Cet outil informatique mis à disposition par la Fédération, permet de télécharger ou d'imprimer sa licence, d'effectuer des modifications de téléphone ou adresse mail à destination de la FFTir, de déposer les certificats médicaux qui sont nécessaires aux inscriptions de début d'année, ainsi que de faire les demandes d'autorisation préalable pour la détention d'armes.  
Le mode d'emploi de EDEN a déjà été adressé par mail aux adhérents. Il est accessible sur le site internet du club.  
Un autre outil, le SIA, est également disponible. Il permet la gestion des détentions, l'achat et la vente des armes réglementées. Depuis le démarrage de cet outil,

l'autorisation de détention n'est plus individualisée par arme, mais par catégorie d'arme.

- Le président, Jacky RUEL, rappelle que suite au piratage des données à la FFTir, il est nécessaire de se reconnecter sur son compte EDEN et retélécharger sa licence car le code barre a été changé. Pour ceux qui ont un compte SIA, il est impératif d'aller redéposer sa licence dans l'espace personnel du SIA.
- Le président, Jacky RUEL, fait de nouveau appel à des bénévoles pour aider aux permanences du club. Il rappelle que certains jours, il devient compliqué d'assurer l'ouverture avec le peu de personnes disponibles.

## 12 - Questions diverses

- **Question 1 :** *Ne pourrait-on pas contacter les autres clubs de l'Essonne pour que chacun d'eux nous prête une arme ?*

⇒ C'est une chose qui a été faite. Didier JEAN en profite pour remercier

- Le club de Soisy sur Seine qui a prêté 2 carabines junior pour notre école de tir
- Le club de Bondoufle qui nous a proposé d'accueillir notre école de tir dans ses locaux.
- Le club de Villeneuve Saint Georges qui, à l'approche des championnats départementaux, nous a proposé d'ouvrir un créneau dédié à Montgeron pour accueillir les compétiteurs.


- **Question 2 :** *Ne pourrait-on pas envisager d'ouvrir une cagnotte en ligne pour essayer de lever des fonds pour la « reconstruction » ?*

⇒ Le président, Jacky RUEL, indique que c'est une chose à laquelle nous avons pensé mais que nous n'avons pas retenu pour l'instant, par crainte de l'exploitation que pourraient en faire certaines personnes.

Guillaume LAPIERRE rajoute que de plus, une grande partie des cagnottes en ligne excluent l'achat d'armes dans les projets déposés.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h36.

**Didier JEAN**  
Secrétaire Général



**Jacky RUEL**  
Président



## **ANNEXES**

**Annexe 1** : Rapport Moral

**Annexe 2** : Rapport Financier

**Annexe 3** : Budget Prévisionnel

**Annexe 4** : Compte-rendu Sportif de la saison 2024/2025

**Annexe 5** : Compte-rendu Sportif de la saison 2024/2025 pour l'EDT

**Annexe 6** : Informations diverses

## RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs,

Cette saison 2024/2025 fut marquée par une très forte hausse de nos inscriptions. 260 adhérents ont cotisé dont 5 en 2<sup>ème</sup> club. Nous avons donc dépassé notre précédent record de 225 de la saison précédente soit une progression de 15.6%. Nous craignons un problème d'accès aux pas de tir 10m, mais ce fut surtout aux 25m où il y a eu certains jours avec un peu d'attente. Mais rien de catastrophique. Cependant, nous avons constaté un manque de fréquentation aux 10m sur la fin de saison entre mai et juin. Pour la 1<sup>ère</sup> fois, nous avons ouvert quelques jours en juillet et ce fut très apprécié par les adhérents qui ont pu en bénéficier. A noter que la fréquentation féminine reste stable. A la saison 2023/2024, il y avait eu 20.9% de femme, cette saison, 20.8%. Concernant les jeunes de moins de 18ans, ils représentaient 20.5% et cette saison, 17.7% avec toutefois un effectif stable de 46. A noter que sur les 260 adhérents, il y en a eu 97 nouveaux donc 163 renouvellements. Seuls 157 de 2023/2024 ont renouvelés... Cela signifie que 6 adhérents des saisons antérieures sont revenus nous voir.

L'autre fait marquant pour cette saison concerne les résultats sportifs de l'Ecole de Tir et des juniors Filles.

Pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, l'EDT a remporté la coupe KAMODY et obtient aussi la 3<sup>ème</sup> place au Championnats Régionaux des clubs en catégorie Minime 10 précision et Poussin. A cela, il faut ajouter la performance d'Enzo qui termine 1<sup>er</sup> aux Régionaux 10m en 3x7 et 3<sup>ème</sup> aux Championnats de France pistolet précision. Globalement, il est à constater que l'EDT monte en performance grâce à un encadrement de qualité que je remercie vivement. Laurent vous en fera part lors de la présentation de son rapport sportif. Comme chaque année, je remercie aussi Franck Gauthier qui fait toujours le maximum pour aider à la logistique de l'école de tir.

En ce qui concerne nos jeunes filles juniores, on ne peut que féliciter l'équipe Maéva, Jorane et Tiphaine qui a remporté la médaille d'argent par équipe aux championnats de France en pistolet standard 10m. A cela, il faut ajouter la performance de Maéva qui termine vice-championne de France à la finale vitesse 10m. Je voudrais aussi parler de la performance de Jorane qui s'est qualifiée à la 4<sup>ème</sup> place aux Championnats de France pistolet 25m et qui termine honorablement à la 6<sup>ème</sup> place à la finale. Un grand bravo à tous nos championnes et champions.

L'augmentation d'adhérents nous a apportée des recettes supplémentaires ce qui nous a permis d'investir en armes mais comme vous le devinez, ces investissements ont été en majorité anéantis par le vol que nous avons subi le 11 octobre 2025. Nous avons acheté pour 18189€, une carabine Walther AR20 Blue Pro, 2 carabines Walther LG400 BlackTec, 6 Pistolets Pardini K12, un LP2 d'occasion, un CZ Shadow 2 9mm, un pistolet XEsse 22LR, un pistolet Snowpeak plus cartouches Steyr et crosses, il ne nous reste que 3 K12 et le CZ Shadow 2. Compte tenu de notre passif de 42221€, de la subvention exceptionnelle de 10000€ que l'Agglo nous a octroyée et du remboursement de l'assurance de 15500€, nous allons faire de notre mieux pour acheter de nouvelles armes. Nous espérons aussi trouver d'autres sources financières pour nous aider à investir dans ces achats.

Chaque année nous organisons notre concours interne 10m en janvier/février, « La coupe des Gros » et « La Vitesse militaire » aux 25m au printemps. Du fait du contexte lié au cambriolage, il se peut que le concours 10m ne puisse avoir lieu. Nous reviendrons vers vous début janvier pour vous informer sur ce point.

Avant de terminer, je voudrais remercier tous les membres du Comité Directeur ainsi que Franck Gauthier qui font leur maximum afin que vous, adhérents, puissiez profiter pleinement des infrastructures et du support des coaches pour améliorer vos performances. Un grand merci à Agnès Bruzek, qui quitte le poste de secrétaire. Elle est remplacée par Didier JEAN dans cette activité.

Nous devons aussi remercier notre sponsor HOMA Solutions qui apporte son aide financière. N'hésitez pas à le solliciter pour réaliser vos travaux de portails, clôtures... etc.

La Communauté d'Agglomération n'a toujours pas donnée suite à notre projet de construction d'un pas de tir 50m et une extension 10m. De notre côté, nous devons retravailler le devis estimatif que nous avons fourni afin de scinder le projet en deux : extension 10m et pas de tir 25m. C'est chose faite grâce à l'implication active d'Idir Zidane qui a donné beaucoup de son temps. Nous pouvons le remercier fortement.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite, à toutes et tous, une excellente année 2026.

Vive le tir sportif et longue vie à notre club et si possible avec les extensions 50m et 10m.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie

# BILAN 01/09/2024 au 31/08/2025

ACTIF	PASSIF
CSL Crédit Mutuel 41412.86	Réserves 41974.47
Compte Crédit Mutuel 360.44	Résultat 2024-2025 247.28
Compte Caisse 309.45	
Compte ESP Compétitions 139.00	
<b>TOTAL 42221.75</b>	<b>42221.75</b>

RECETTES	DEPENSES
Cotisations 48487.00	Licences (261 dont 5 2ème club) 20032.00
Droits d'Entrée (60) 4800.00	Cotisation Ligue - CDTE 109.00
Aide CDTE/Aide Ligue pour EDT 8239.00	
Provision Aide CDTE 2024-2025 -2643.00	Frais de Fonctionnement 12693.99
Subvention VYVS 1000.00	Fournitures de Bureau 761.33
Subvention Départementale 1000.00	Téléphone 734.25
Bons d'achat Région IDF 0.00	Nettoyage Stand 1314.30
Dons Sponsors 3000.00	Provision 2024-2025 155.15
	Informatique 1452.65
	Provision (report 2023-2024) 1065.00
	Provision 2024-2025 0.00
	Assurance 2946.30
	Formation 120.00
	Assemblée Générale 962.81
	BBQ 1643.21
	Provision (report 2023-2024) 0.00
	Entretien Matériel 72.00
Indemnités CDTE/Ligue 916.00	Divers Stand 1108.29
	Provision (report 2023-2024) 366.00
	Provision 2024-2025 65.00
Produits Financiers 1311.77	Frais Bancaires 902.77
Locations Armes 3994.00	Réparations Armes 1132.49
Locations Munitions 1743.00	Achat Rechargement 0.00
Ventes Munitions 6261.50	Achat Munitions 9869.15
	Provision (report 2023-2024) 3698.00
	Provision 2024-2025 -4914.50
	Achat Cibles 564.48
Vente Cibles 1424.60	Provision (report 2023-2024) 888.36
	Provision 2024-2025 -1150.22
	Achat Accessoires 226.50
Vente Accessoires 627.00	Provision (report 2023-2024) 683.10
	Provision 2024-2025 0.00
	Achat Boissons 105.10
Vente Boissons 205.00	Achat CO <sup>2</sup> 334.80
Recharges Air et CO <sup>2</sup> 0.00	Compétitions 10 mètres 6206.50
Contrôles Administratifs 0.00	Provision (report 2023-2024) 0.00
	Compétitions 25-50 mètres 2976.62
Initiations découvertes 1150.00	Provision (report 2023-2024) -360.00
	Provision 2024-2025 206.24
	Compétitions Armes anciennes 27.00
	Compétitions Ecoles de Tir 3528.60
	Provision 2024-2025 119.85
	Concours Internes 125.09
Concours Internes 355.00	
	Achat Tenues Sportives 6859.77
Vente Tenues Sportives 3926.00	Investissement Stand 2615.50
Vente Matériel d'Occasion 120.00	
	Investissement Armes 9725.90
	Provision (report 2023-2024) 0.00
	Provision 2024-2025 8463.50
<b>TOTAL 85916.87</b>	<b>85669.59</b>

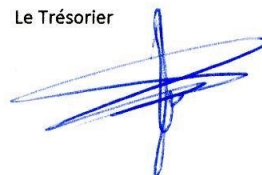
**Résultat de l'exercice**

247.28

Le Président



Le Trésorier



Assemblée Générale Ordinaire

ANNEXE 2

## BUDGET PREVISIONNEL 01/09/2025 au 31/08/2026

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	42797.00	Licences (220)	18318.00
Droits d'Entrée (28)	2240.00	Cotisation Ligue - CDTE	109.00
Aide CDTE/Aide Ligue pour EDT	2000.00	Frais de Fonctionnement	10760.00
Provision - report 2024-2025	2643.00	Fournitures de Bureau	500.00
Subvention VYVS	1000.00	Téléphone	960.00
Subvention Départementale	0.00	Provision Téléphone Aout	0.00
Bons d'achat (Région)	0.00	Nettoyage Stand	1500.00
Indemnités CDTE/Ligue	700.00	Informatique	600.00
		Provision - report 2024-2025	0.00
		Assurance	3100.00
		Formation	100.00
		Assemblée Générale	400.00
		BBQ	1200.00
		Provision - report 2024-2025	0.00
		Entretien Matériel	500.00
		Divers Stand	1900.00
Sponsor	3000.00	Frais Bancaires	850.00
Produits Financiers	1300.00	Réparations Armes	300.00
Locations Armes	2980.00	Achat Rechargement	0.00
Locations Munitions	0.00	Achat Munitions	6000.00
Ventes Munitions	4500.00	Provision - report 2024-2025	4914.50
		Achat Cibles	500.00
Vente Cibles	1100.00	Provision - report 2024-2025	1150.22
		Achat Accessoires	500.00
Vente Accessoires	600.00	Provision - report 2024-2025	0.00
		Achat Boissons	0.00
Vente Boissons	150.00	Achat CO <sup>2</sup>	350.00
Recharges Air et CO <sup>2</sup>	0.00		
		Compétitions 10 mètres	6149.52
Controles Administratifs	0.00	Compétitions 25-50 mètres	3000.00
Initiations découvertes	900.00	Provision - report 2024-2025	-206.24
		Compétitions Armes anciennes	40.00
		Compétitions Ecoles de Tir	3800.00
Concours Internes	300.00	Concours Internes	250.00
Vente Tenues Sportives	2000.00	Achat Tenues Sportives	2500.00
		Investissement Stand	
		Provision - report 2024-2025	0.00
		Ammort. Achats Cibleries (1/3 de 2188.20)	0.00
		Investissement Armes	17728.50
		Provision - report 2024-2025	-8463.50
		Ammort. Achats Armes (1/3)	
<b>TOTAL</b>	<b>68210.00</b>		<b>68210.00</b>

**Résultat de l'exercice** 0.00

Le Président



Le Trésorier



Assemblée Générale Ordinaire

ANNEXE 3

# Saison 2024/2025

## 47<sup>ème</sup> Championnat de France 10m, du 10 au 15 Février 2025 au CNTS

### Pistolet Précision Cadet Garçon et Junior Fille

- 55<sup>ème</sup> Samuel ALEXANDRE
- 11<sup>ème</sup> Jorane JEAN, 540 points et 10 mouches
- 13<sup>ème</sup> Maéva FONTAINE MARTIN

### Pistolet Précision et Standard Dame 3

- 10<sup>ème</sup> Isée DUCREUX
- 8<sup>ème</sup> Isée DUCREUX

### Pistolet vitesse 10m Junior Fille

- 2<sup>ème</sup> Maéva FONTAINE MARTIN et Vice-championne de France
- 9<sup>ème</sup> Jorane JEAN

### Et pistolet Précision 10m Junior Fille

- 11<sup>ème</sup> Jorane JEAN
- 13<sup>ème</sup> Maéva FONTAINE MARTIN

### Pistolet Standard Junior Fille

- 17<sup>ème</sup> Maéva FONTAINE MARTIN
- 28<sup>ème</sup> Jorane JEAN
- 35<sup>ème</sup> Tiphaine LADAN

### Avec 3 Filles au Pistolet standard par équipe,

- Le CT MONTGERON est vice-champion de France avec Maéva, Jorane et Thiphaine

### Carabine Junior Fille

- 65<sup>ème</sup> Pauline GAUNON avec 594,5 points.

## 46<sup>ème</sup> Championnat de France 25/50m, du 02 au 09 Juillet 2025

### Pistolet précision 25m CG et JF

- Samuel ALEXANDRE, 33<sup>ème</sup>
- Jorane JEAN, 6<sup>ème</sup> avec 548 points
- Maéva MARTIN-FONTAINE, 10<sup>ème</sup> avec 543 points

### Pistolet standard 25m JF et CG

- Maéva MARTIN FONTAINE, 23<sup>ème</sup>
- Jorane JEAN, 28<sup>ème</sup>
- Samuel ALEXANDRE, 24<sup>ème</sup>

### Carabine 50m 3x20 balles et 60 Balles Couché

- Sara PEIRERA MARQUES, 52<sup>ème</sup> au 3 positions et 57<sup>ème</sup> 60 Balle Couché

# **CHALLENGE Sylvie LAPIERRE individuel**

## **Catégorie Pistolet débutant**

### **CF**

- 2<sup>ème</sup> Nihel STABOU
- 3<sup>ème</sup> Inès LAIGLE
- 4<sup>ème</sup> Charlotte BESSON, 4<sup>ème</sup>

### **Sénior 1**

- 1<sup>er</sup> Idir ZIDANE
- 3<sup>ème</sup> Aurélien GARNIER
- 5<sup>ème</sup> Léonard MARTELLI

### **Sénior 2**

- 2<sup>ème</sup> Jérôme DUPAQUIER
- 6<sup>ème</sup> Christophe VIGNERON
- 12<sup>ème</sup> Pierre Yves BESSON

### **Sénior 3**

- 2<sup>ème</sup> Laurent LACROIX
- 6<sup>ème</sup> Manuel COELHO LEITE

## **Catégorie Pistolet Confirmé**

### **CF**

- 1<sup>ère</sup> Amélie AGOSTO

### **CG**

- 1<sup>er</sup> Samuel ALEXANDRE
- 3<sup>ème</sup> Daniel NEPOTU
- 4<sup>ème</sup> Paul BESSON

### **Dame 1**

- 1<sup>ère</sup> Céline MARTIN

### **Dame 3**

- 1<sup>ère</sup> Isée DUDREUX

### **Sénior 1**

- 6<sup>ème</sup> Tanguy MABY RAUD

### **Sénior 2**

- 2<sup>ème</sup> Olivier CABUS
- 10<sup>ème</sup> Henri AGOSTO

### **Sénior 3**

- 5<sup>ème</sup> Pommier Thierry Jack
- 7<sup>ème</sup> Giuseppe POTORTI

## **Catégorie Carabine Débutant**

### **Junior Fille**

- 1<sup>ère</sup> Pauline GAUNON

### **Sénior 2**

- 2<sup>ème</sup> Jean Luc TOUCHON
- 7<sup>ème</sup> Khalid STABOU
- 8<sup>ème</sup> Nicolas MENEAU

## Catégorie Carabine Confirmé

### Junior Fille

- Gabrielle RODRIGUEZ, 1<sup>ère</sup>

### CLASSEMENT par EQUIPE débutant

- 1<sup>er</sup> CT Montgeron en cadet Fille avec Nihel STABOU, Ines LAIGLE et Charlotte BESSON
- 1<sup>er</sup> CT Montgeron en Séniors 1, avec Idir ZIDANE, Aurélien GARNIER et Léonard MARTELLI
- 2<sup>ème</sup> CT Montgeron en Séniors 2, avec Jérôme DUPAQUIER, Christophe VIGNERON et Pierre Yves BESSON

### CLASSEMENT EQUIPE Confirmé

- 1<sup>er</sup> CT Montgeron en cadet garçon avec Samuel ALEXANDRE, Daniel NEPOTU et Paul BESSON

### CHALLENGE Sylvie Lapierre Association 2024/2025

- 5<sup>ème</sup> CT Montgeron avec Olivier CABUS, Isée Ducreux, Pauline GAUNON et Gabrielle RODRIGUEZ

## Régionaux 10m Adultes

22 compétiteurs pour 34 matchs

8 podiums ont récompensé leur engagement

- 1<sup>ère</sup> au pistolet standard pour Isée DUCREUX - D3
- 1<sup>ère</sup> au pistolet vitesse pour Maéva FONTAINE MARTIN - JF
- 2<sup>ème</sup> en carabine précision pour Pauline GAUNON - JF
- 3<sup>ème</sup> au pistolet précision pour Isée DUCREUX D3 et Maéva FONTAINE MARTIN - JF
- 3<sup>ème</sup> au pistolet Standard pour Samuel ALEXANDRE - CG
- 3<sup>ème</sup> au pistolet par équipe mixte pour Maéva FONTAINE MARTIN et Daniel NEPOTU

Nos autres compétiteurs :

### Pistolet Précision

- 5<sup>ème</sup> Julien DUFOUR - S1
- 6<sup>ème</sup> Jorane JEAN - JF
- 12<sup>ème</sup> Tiphaine LADAN - JF
- 18<sup>ème</sup> Katia DELHORBE - D2
- 44<sup>ème</sup> Sébastien LADAN - S1
- 51<sup>ème</sup> Thierry Jack POMMIER - S3

### Pistolet Vitesse

- 9<sup>ème</sup> Laurent LACROIX - S3
- 11<sup>ème</sup> Tiphaine LADAN - JF
- 16<sup>ème</sup> Céline MARTIN - D1
- 19<sup>ème</sup> Thierry Jack POMMIER - S3
- 18<sup>ème</sup> Sébastien LADAN - S1

## **Pistolet Standard**

- 5<sup>ème</sup> Maéva FONTAINE MARTIN – JF
- 6<sup>ème</sup> Claudine MINIER - D3
- 7<sup>ème</sup> Jorane JEAN - JF
- 11<sup>ème</sup> Thiphaine LADAN - JF
- 19<sup>ème</sup> Céline MARTIN - D1
- 20<sup>ème</sup> Sébastien LADAN - S1
- 28<sup>ème</sup> Manuel COELHO LEITE - S3

## **Carabine précision**

- 22<sup>ème</sup> Thanh Vy PROVOT - CF
- 24<sup>ème</sup> Clément BERGEROLLE - JG
- 27<sup>ème</sup> Sara MARQUES - CF
- 30<sup>ème</sup> Jean Luc TOUCHON - S2
- 34<sup>ème</sup> Nicolas MENEAU - S2

## **Régionaux Club Pistolet 10m**

- 6<sup>ème</sup> CT Montgeron

## **Régionaux Club carabine 10m**

- 18<sup>ème</sup> CT Montgeron

## **Concours interne 10m Jean Claude ROCHER, 37 tireurs et 47 tirs dont 10 tireurs sur 2 disciplines**

### **Pistolet débutant toutes catégories :**

- 1<sup>er</sup> Idir ZIDANE, 2<sup>ème</sup> Yannick GAUNON, **Pistolet confirmé toutes catégories**
- 1<sup>er</sup> Simon LEFEVRE, 2<sup>ème</sup> Olivier CABUS, 3<sup>ème</sup> Samuel Alexandre

### **Carabine débutant toutes catégories :**

- 1<sup>er</sup> Yannick GAUNON, 2<sup>ème</sup> Thierry Jack POMMIER, 3<sup>ème</sup> Idir ZIDANE

### **Carabine confirmé toutes catégories**

- 1<sup>ère</sup> Pauline GAUNON, 2<sup>ème</sup> Gabrielle RODRIGUEZ, 3<sup>ème</sup> Sara Peirera

### **Cumul des tireurs ayant concourus aux 2 disciplines pistolet et carabine**

- 1<sup>ère</sup> Pauline avec 1010.8 points
- 2<sup>ème</sup> Thierry Jack avec 987.3 points
- 3<sup>ème</sup> Idir avec 985.8 points

## Bilan EDT 2024-2025

Nous avons 23 élèves, 5 filles et 18 garçons, répartis en 11 pistoliers/pistolières et 12 carabiniers/carabinières. 13 étaient inscrits la précédente saison, 9 sont des nouveaux adhérents.

Les minimes étaient fortement présents avec 14 élèves soit plus de la moitié de l'effectif.

La population a été très majoritairement agréable à instruire. Nous avons eu 2 abandons d'adhésion cette période et un transfuge du pistolet vers la carabine. Le renforcement de l'équipe des animateurs avec la participation régulière de Didier, de Jérôme et d'anciens élèves de l'EDT a permis de suivre individuellement chaque enfant ce qui s'est traduit par de meilleurs résultats pendant les compétitions.

Cette saison a été marquée aussi par le retour des évaluations du parcours cible couleurs qui valide le savoir-faire en tir sportif et le savoir-être du tireur à l'instar de la pratique du judo. 15 enfants ont obtenu le premier échelon cible blanche, 2 la cible jaune et 1 la cible bleue.

Les résultats sportifs ont été au rendez-vous.

- A) Au niveau départemental, L'EDT conserve la coupe KAMODY pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive et elle se classe 3<sup>ème</sup> pour le challenge LOPEZ.
- B) Au niveau régional, L'école se classe 3<sup>ème</sup> des clubs d'IDF dans la discipline 10m précision, catégorie minime avec l'équipe Enzo, Kévin et Chloé et en catégorie poussin avec Daniel-Léon, Nataël et Lorenzo. Enzo a réalisé une formidable performance en se classant meilleur tireur minime d'IDF en 3/7. Je remercie Pino, notre super coach cadet – junior qui lui a fourni les précieux conseils qui ont permis ce remarquable résultat. 6 enfants ont été sélectionnés pour le championnat national dans les catégories 10 m précision et 3/7.
- C) Au niveau national, les épreuves ont eu lieu à Dôle. Enzo a créé l'évènement en se classant 3<sup>ème</sup> dans la catégorie minime en 10 précision. Enzo a été repéré après ce résultat par l'équipe de sélection nationale et a réussi la cible bleue. Les autres enfants n'ont pas démerité en se classant entre les 11<sup>ème</sup> et 112<sup>ème</sup> places.
- D) Pour la saison 2025-2026. L'équipe de l'EDT forme des bons espoirs pour la saison à venir car quelques athlètes sont proches des scores nationaux qui permettraient de monter sur un podium. Michel, le responsable de l'EDT, qui s'est mis en retrait pour des raisons personnelles, les moniteurs, Didier et Jérôme, Agnès, l'organisatrice de la logistique des compétitions, les cadets-juniors et les anciens de l'EDT, Jorane, Samuel, Pauline, Kérian, Elouan, les armuriers, Franck, Manuel et Christian notre trésorier, sans oublié Jacky qui nous a attribué un budget pour de menus investissements, ont contribué, chacun dans sa fonction, au plaisir des enfants dans la pratique du tir sportif et à leurs résultats. Merci à toutes et à tous pour cette excellente saison 2024-2025.

# **INFORMATIONS DIVERSES**

## Annexe 6

### Obtention de la licence pour renouvellement ou nouvelle adhésion

Depuis septembre 2022, la licence est dématérialisée. Elle n'est plus fournie par la FFTir. Elle est disponible dans le nouvel outil informatique de la FFTir appelé EDEN (Espace Dématérialisé Enregistrements National)

#### Nouvelle adhésion et renouvellement

- + Le nouvel adhérent vient au club avec les documents nécessaires
  - o Un membre du comité directeur, enregistre ses coordonnées, sa photo d'identité et le certificat médical dans ITAC
- + Le renouvellement se fait à compter du 1er septembre de l'année sportive
  - o Le licencié peut à l'avance enregistrer son nouveau certificat médical dans EDEN et il passe au club pour payer sa cotisation
  - o Sinon il vient au club avec son certificat qui sera enregistré dans ITAC pas un membre du comité directeur et paiera sa cotisation
- + Le paiement des licences à la FFTir se faisant par lot, celui-ci se fait généralement dans les 5 à 8 jours après l'enregistrement de l'adhérent.
- + Dès le paiement de la licence à la FFTir, celle-ci est disponible dans EDEN
- + L'adhérent se connecte à EDEN, vérifie ses données personnelles et si des erreurs sont constatées, peut les faire modifier.
- + L'adhérent peut ensuite imprimer sa licence.
- + La licence est valide du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre de l'année +1
- + La licence donne droit à l'assurance.

#### Certificat médical dans EDEN/ITAC.

- + Il a été posé la question de savoir s'il était nécessaire de charger un nouveau certificat médical si celui-ci dépassait un an d'ancienneté en cours de saison pour garantir la validité de la licence. La réponse est clairement NON.
- + Toutes les licences qui ont été validées le restent jusqu'au 30 septembre qui suit la date de clôture de la saison de la licence indépendamment de l'ancienneté du certificat médical.
- + Il en est de même pour l'assurance attachée à la licence fédérale qui va jusqu'à cette date.
- + Ex. un certificat médical en date du 1er avril 2022 permet de créer ou de renouveler une licence pour la saison 2022-2023 qui restera valide jusqu'au 30 septembre 2023.
- + Si le licencié passe chez le médecin en cours d'année, il peut lui demander un certificat médical ce qui facilitera le renouvellement de sa licence la saison suivante.
- + Si pour certaines activités liées à la pratique du tir, il est nécessaire de disposer d'un certificat médical de moins d'un an, cette information ne remet pas en cause cette exigence.
- + Si vous êtes compétiteur et que votre certificat médical expire au cours de la saison, il est recommandé d'en obtenir un nouveau et de le télécharger dans EDEN.

### EDEN/ITAC

#### ITAC (Gestion Internet du Tir, des Avis préalables et des Clubs)

- + Cet outil est mis à la disposition des clubs pour gérer les adhérents
- + Il permet d'enregistrer une 1<sup>ère</sup> adhésion avec enregistrement du certificat médical

- ✚ Il permet ensuite de modifier les données d'un adhérent
- ✚ Il permet de procéder à un renouvellement de la licence
- ✚ Il permet d'obtenir l'avis préalable (feuille verte) pour l'obtention d'une autorisation de détention d'arme.
- ✚ Il permet de gérer les demandes de mutation.

### EDEN (Espace Dématérialisé Enregistrements National)

- ✚ Cet outil est mis à la disposition des clubs et des adhérents
- ✚ Les adhérents ont accès à leurs données personnelles et peuvent signaler des erreurs pour modification.
- ✚ Les adhérents peuvent demander les avis préalables (feuille verte)
  - Attention : Si vous cliquez sur « *Historique des demandes* », vous obtiendrez la liste de vos dernières demandes. **La date d'expiration n'a aucun lien avec la date de fin de validité de votre autorisation de détention.** C'est la date de validation de votre feuille verte plus 5ans. La date de fin de validité de votre autorisation de détention sera normalement supérieure à cette date.
- ✚ Les adhérents peuvent imprimer leur licence
- ✚ Les adhérents peuvent importer leur photo ou certificat médical

### Procédure d'entrée au club.

- ✚ Licence obligatoire : le badge est lu par une douchette qui permettra de vérifier si l'adhérent est inscrit au club et s'il est habilité à tirer aux 25m. L'arrivée de l'adhérent est enregistrée dans un fichier de l'application CAISSE.
- ✚ Le badge sera toujours demandé pour visualisation des présents sur le tableau mural actuel et association avec les armes louées.
- ✚ Tous les déplacements avec armes à feu (compétition ou stand de tir) doivent se faire avec justificatifs (licence et autorisation de détention imprimée depuis votre compte SIA).

### Tirs contrôlés

- ✚ L'arrêté du 28 Avril 2020 (NOR : INTA1933589A) fixe le nouveau régime de la délivrance des avis préalables par la fédération Française de Tir.
- ✚ La Fédération Française de Tir est considérée par l'administration et la FINIADA comme un tier de confiance.
- ✚ **Le carnet de tir et sa vérification par l'administration sont purement et simplement supprimés de même que la notion de tirs contrôlés.**
- ✚ Cependant nous conservons le carnet de tir pour les 3 premiers tirs contrôlés consécutivement au passage 25m.
- ✚ Seul l'avis préalable signé par le Président de l'association devra accompagner les demandes d'autorisation de détention.
- ✚ Ce nouveau régime entre dans le cadre de la création du SIA (Système Informatisé de la Gestion des Armes) qui est détaillé dans les décrets du 28 Avril 2020.
- ✚ Du fait de la suppression du Carnet de tir, l'obligation de détention de ce dernier lors du transport d'armes soumises à autorisation et sa présentation à première réquisition aux forces de police ou de gendarmerie sont évidemment abrogées ; il en est de même pour la disposition imposant le dessaisissement des armes en cas de non-respect de l'obligation de pratiquer trois tirs contrôlés par an.

### Détention armes

- ✚ Arme de catégorie B (soumise à autorisation)
- ✚ Autre cas :

- Tir sportif / Risque professionnel / Arme de catégorie A / Arme de catégorie C / Arme de catégorie D
- Pour pratiquer le tir sportif ou en cas de risque professionnel, vous pouvez demander l'autorisation d'acheter et détenir certaines armes classées en catégorie B.
- Il s'agit d'armes à feu de poing (pistolet, revolver) et d'épaule (fusil, carabine).
- Certaines armes à impulsion électrique (tasers, choqueurs) et des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes (bombes lacrymogènes) sont également concernés.

## Détenir une arme pour le tir sportif : quelles sont les règles ?

### Types d'armes

- ✚ Armes d'épaule à 1 coup
- ✚ Armes d'épaule à répétition manuelle
- ✚ Armes d'épaule à répétition automatique ou semi-automatique
- ✚ Armes de poing (pistolet, revolver)

### Autorisations de détention

#### Le SIA :

Depuis fin février 2024, les demandes d'autorisation de détention des armes de catégorie B se font à partir de l'outil **SIA** (Système d'Information des Armes). Le principe est de n'avoir qu'une seule autorisation de détention pour votre râtelier numérique. Pour les primo-accédants, le râtelier ne peut dépasser 6 armes (pendant 5 ans), pour les autres c'est 15.

1. Pour une 1<sup>ère</sup> acquisition, vous devrez donc créer un compte dans le SIA.

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/compte/creer/etape-1>

La création se fait en 2 étapes :

- 1) Vous renseignez les infos suivantes : Nom, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Prénoms, date et lieu de naissance, importation recto et verso de votre carte d'identité, adresse de votre lieu principale d'habitation, importation d'un justificatif de domicile, numéro de téléphone et adresse mail. Au final, vous saisissez un code « Captcha » et un mail vous est envoyé pour passer à la 2<sup>ème</sup> étape.

A noter : les seuls titres acceptés pour justifier son identité par le SIA sont les suivants :

- Une carte nationale d'identité d'un pays membre de l'Espace Économique Européen (EEE) ou de la Suisse.
- Un passeport d'un pays membre de l'EEE ou de la Suisse.
- Un titre de séjour français pour les ressortissants hors UE/EEE et Suisse

- 2) Lorsque vous cliquez sur le lien qui vous est donné dans le mail, la page web vous demande de saisir un mot de passe et les réponses à 3 questions qui seront utilisées dans le cas où suite à oubli de votre mot de passe vous demandez à le réinitialiser (mot de passe oublié).

Il vous sera demandé de saisir un « Numéro SIA » si vous en avez déjà obtenu un lors de précédente(s) transaction(s) chez un armurier suite à achat ou vente d'arme(s). Si tel n'est pas le cas, un numéro vous sera créé.

A l'issue de cette étape, un mail vous est de nouveau envoyé pour vous communiquer le **numéro SIA** et votre **identifiant de connexion**.

Bien conserver ces deux éléments :

- L'identifiant sert à vous connecter à votre compte
- Le numéro SIA sera à présenter à l'armurerie lors d'une prochaine transaction en armurerie (achat ou vente d'arme).

Une fois le compte créé, vous pourrez y accéder en utilisant le lien suivant :

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

Vous devrez utiliser l'identifiant et le mot de passe mentionnés ci-avant.

Vous allez ensuite dans l'onglet « Mes démarches » pour démarrer la demande (Acquisition). Si accordée, la durée de validité de l'autorisation est de 5 ans.

2. Pour un renouvellement, c'est le SIA qui vous informera par mail de procéder à ce renouvellement (environ 4 mois avant la date de fin de validité). Il vous suffit d'aller dans l'onglet « Mes démarches » pour démarrer le processus de renouvellement.

Pour chacun des 2 cas, il vous sera demandé deux documents : l'avis préalable (feuille verte) et la copie intégrale de l'acte de naissance qu'il vous faudra scanner et télécharger dans le SIA. Concernant l'avis préalable, veuillez consulter les 2 paragraphes suivants.

Ensuite, la préfecture traitera votre demande. Il est fort probable que vous serez convoqué dans un commissariat faisant suite à une demande d'enquête de la préfecture. Lorsque vous irez au commissariat, pensez à amener la facture de votre coffre ou les photos de l'installation de votre coffre (porte fermé et ouverte).

Une fois votre demande traitée, vous recevrez un mail du SIA vous le notifiant. Vous pouvez alors consulter votre compte dans l'onglet mes démarches pour visualiser le résultat de la démarche. Si la demande est acceptée, l'onglet « Mes titres de détention » vous permettra de visualiser et imprimer le document « **Autorisation d'acquisition et de détention d'armes** » que vous devrez avoir avec vous lors de vos déplacements entre votre lieu d'habitation et le club de tir. Ce titre pourra aussi vous être demandé lors des contrôles de police effectués au sein de notre club. Ce titre vous donne la date de fin de validité de votre détention. C'est cette date qui est prise en compte pour démarrer un renouvellement. Ne pas tenir compte de la date de fin de validité associée à la feuille verte que vous pouvez visualiser dans EDEN. A partir de cet onglet (Mes titres de détention), vous avez aussi la possibilité d'imprimer votre « **Carte européenne d'armes à feu** ».

Donc, pour une 1<sup>ère</sup> acquisition, une fois l'autorisation de détention obtenue, il ne vous reste plus qu'à passer en armurerie pour enregistrer les armes que vous voulez acheter. Ne pas oublier votre numéro SIA.

Les conditions d'obtention sont les suivantes :

- ✚ Être majeur ou mineur sélectionné pour participer à des concours de tir internationaux
- ✚ Être mineur de 12 ans au moins, autorisé par une personne exerçant l'autorité parentale
- ✚ Être titulaire d'une licence en cours de validité de la Fédération française de tir
- ✚ Conservation des armes à domicile dans un coffre ou armoire forte.
- ✚ Pratique régulière du tir pendant toute la période précédant la demande d'autorisation.
- ✚ À noter que l'absence de pratique du tir pendant douze mois consécutifs ou plus au cours de cette période fait obstacle à la délivrance de l'avis favorable de la Fédération.
- ✚ La Fédération demande au moins un tir par an.
- ✚ **Le comité directeur a décidé de porter à 3 le nombre minimal de tirs par an. Dans la négative, il sera procédé à un tir contrôlé.**
- ✚ Pour une 1<sup>ère</sup> acquisition, l'avis préalable ne peut être délivré que 6 mois après l'initiation au tir à 25m. Voir chapitre ci-après donnant le détail concernant l'obtention de cet avis.
- ✚ L'Administration ne prévoit aucun autre mode de preuve de l'assiduité du demandeur que la certification de l'avis préalable par le président signataire dudit avis et la certification par la ligue régionale et par la Fédération Française de Tir (ces deux opérations sont effectuées via ITAC).

Obtention de l'Avis Préalable (Feuille verte) – Règlement FFTir :

Pour la 1<sup>ère</sup> demande, vous devez d'abord obtenir l'habilitation au tir à 25m, que ce soit pour tirer au pistolet ou à la carabine. Pour prétendre à passer aux 25m, il vous faut réussir à deux tests.

1. Faire un minimum de 220 points aux 10m pour 30 tirs.

2. Obtenir un minimum de 13 points sur 15 au QCM relatif à la sécurité.  
Si vous passez ces deux tests avec succès, vous recevrez une initiation aux tirs à 25m.  
Après cette initiation, vous pourrez tirer quand vous le voulez avec des armes louées au club.  
Tous les deux mois, vous pourrez demander à avoir un « Tir Contrôlé ». Au bout de 8 mois minimum, donc 3 tirs contrôlés (en plus de l'initiation), si vous souhaitez acheter une arme, vous pourrez faire une demande d'avis préalable depuis EDEN, document qui vous sera nécessaire pour procéder à la demande d'autorisation de détention dans votre compte SIA.

#### Particularité concernant les renouvellements d'autorisations de détention

- ✚ Vous devez procéder au renouvellement de détention dès que vous en êtes informé par mail par le SIA soit environ 4 mois avant la fin de validité. Si toutefois vous estimez ne pas pouvoir procéder au renouvellement pendant cette période, vous avez la possibilité de le faire avant sachant que l'option de renouvellement sera ouverte environ 6 mois avant la date de fin de validité. Avant les 6 mois, l'option n'est pas disponible.
- ✚ Si vous ne respectez pas ce délai, l'autorisation n'est pas renouvelée sauf empêchement justifié. Par exemple, une hospitalisation.
- ✚ Si vous ne déposez pas de demande de renouvellement de l'autorisation, vous devez vous dessaisir de votre arme ou la faire neutraliser, ainsi que les munitions correspondantes

#### Refus ou retrait de l'autorisations de détention

- ✚ L'autorisation ou son renouvellement peut être refusée ou retirée pour toute raison d'ordre public ou de sécurité des personnes.
- ✚ C'est aussi le cas si vous ne respectez pas ou plus les conditions exigées
- ✚ Dans ce cas, vous devez vous dessaisir de vos armes dans le délai de 3 mois qui suit la notification de refus ou de retrait.

#### Sanctions

- ✚ Acheter, vendre ou détenir une ou plusieurs armes de catégorie B sans en avoir l'autorisation est sanctionné par une peine de prison de 5 ans et une amende de 75000€.
- ✚ La peine de prison est de 10 ans et l'amende de 500 000 € en cas d'infraction commise en bande organisée.
- ✚ Si vous commettez une des infractions suivantes, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 € :
  - Déménager dans un autre département sans informer la préfecture de votre nouveau domicile
  - Acheter ou détenir plus de 10 systèmes d'alimentation par arme
- ✚ Les peines complémentaires suivantes peuvent s'y ajouter :
- ✚ Interdiction de détenir ou de porter, pendant 5 ans maximum, une arme soumise à autorisation
- ✚ Confiscation d'une ou plusieurs armes
- ✚ Retrait du permis de chasser avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant 5 ans maximum